

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Avenant 1 du 28/04/2019

Enseignants sortants de formation CAPPEI	Ces enseignants bénéficient d'une exigence 32 pour obtenir un poste en enseignement spécialisé. Ils y sont nommés à titre définitif dès obtention du diplôme.
Enseignants partants en formation CAPPEI	Ces enseignants bénéficient d'une exigence 33 pour obtenir un poste en enseignement spécialisé non pourvu par des enseignants titulaires du titre (exigence 31) ou sortant de formation (exigence 32). Ils y sont nommés à titre provisoire.
Enseignants n'ayant pas réussi les épreuves du CAPPEI à l'issue de leur formation	Ces enseignants peuvent bénéficier d'un maintien sur le poste support de formation à titre provisoire l'année suivante sous réserve de se présenter aux épreuves de l'examen du CAPPEI (exigence 34).

Les enseignants partants en formation CAPPEI qui ont refusé un poste ou qui refusent un poste ne sont pas prioritaires pour partir en formation lors des sessions futures.

Les postes ASH peuvent aussi être obtenus à titre provisoire dès la phase principale par des enseignants non spécialisés, notamment pour les départs en formation CAPPEI.

TYPOLOGIE INDICATIVE DES POSTES

POSTES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	CONDITIONS D'ACCES
Classes et postes spécialisés	
Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) : - Maître chargé des aides à dominante pédagogique - Maître chargé des aides à dominante relationnelle	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS
Classes et établissements relevant du Ministère de la Justice (maison d'arrêt, centre pénitentiaire)	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
Section d'enseignement général et professionnel (SEGPA)	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS
Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA)	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS
Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) école et collège	
ULIS TFA, TFV, TFM, TSLA, TFC ULIS ITEP et TED	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
Etablissements spécialisés pour enfants présentant des handicaps mentaux avec ou sans troubles associés	
IME	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement.
Etablissements pour enfants présentant des troubles du comportement	
ITEP : centre J.B. Daviais, (ex LIRE 49)	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
Handicapés moteurs	
IEM la Buissonnière (La Chapelle sur Erdre), IEM La Marrière (Nantes), et IEM La Grillonnais (Basse-Goulaine).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
Inter-secteurs de pédopsychiatrie	
Inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (Nantes, Saint Nazaire, Blain, Bouguenais).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
Hôpitaux : scolarisation temporaire d'enfants et d'adolescents en soins aigus	
Hôpital de Nantes Hôpital de Saint Nazaire	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
Foyers d'accueil à vocation sociale	
Foyer de l'Enfance (Saint Sébastien sur Loire) Maison d'Enfants à caractère social : Foyer Félix Guilloux (La Montagne) Les Grézillières (Basse-Goulaine).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature. Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement. Attention : les enseignants sont amenés à intervenir sur les 3 sites.
Enseignants référents	
Postes d'enseignants référents pour le suivi de la scolarisation des élèves handicapés	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + inscription sur la liste d'aptitude.
Faisant fonction (ces postes font l'objet d'un appel à candidature)	
Directeur adjoint de SEGPA	1) Priorité au faisant fonction sur le poste 2) CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
Directions	
Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées recevant des enfants et adolescents déficients ou inadaptés Ecoles spécialisées CMPP SEGPA – Directeur Adjoint de SEGPA	Inscription sur la liste d'aptitude rectorale Idem Idem + diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé, après avis d'une commission Idem + diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé